

**Lotissement BARDOU PROMOTION  
"Le Hameau de la Source"**

**PLAN DE BORNAGE**

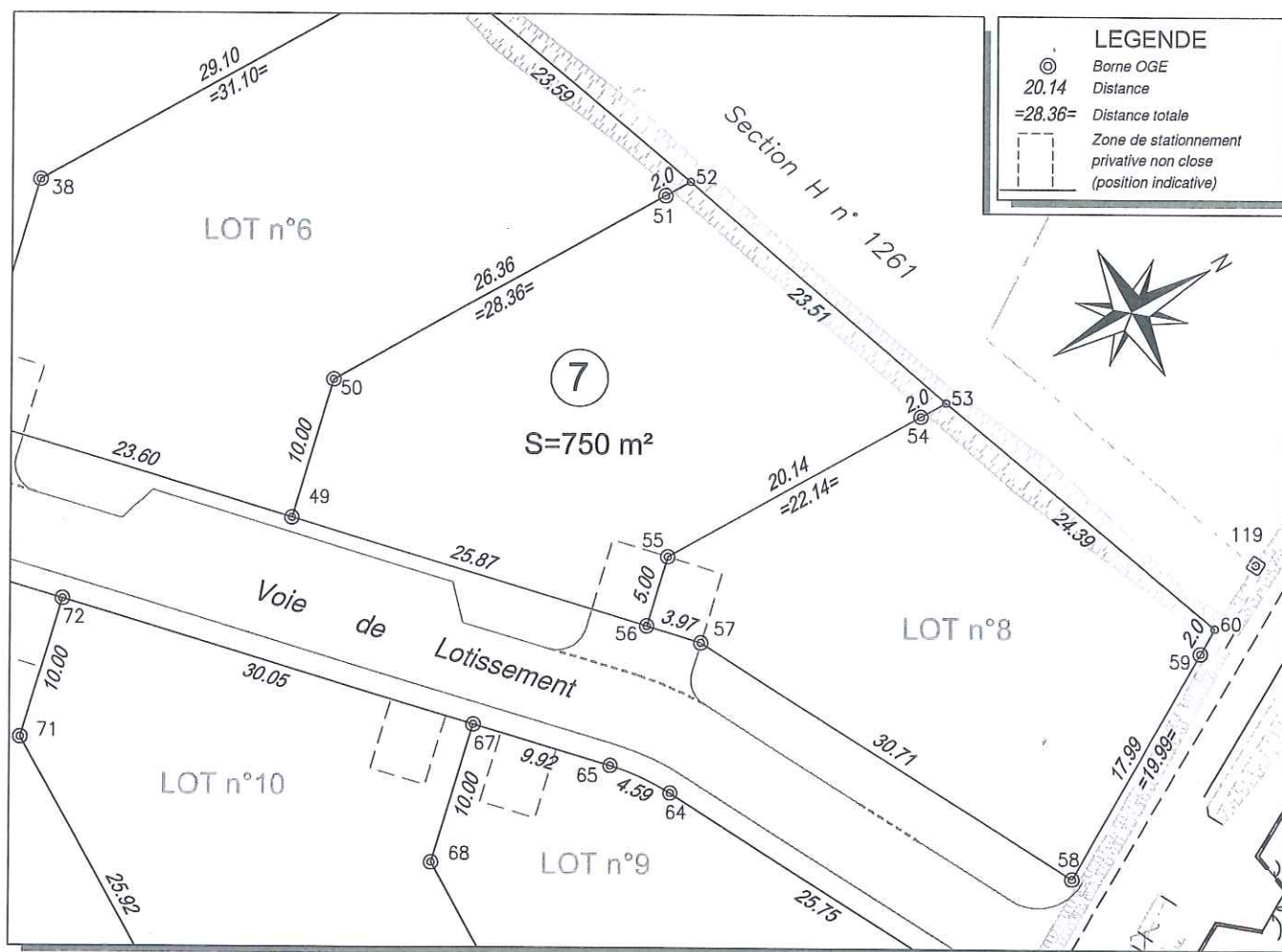
ECHELLE : 1/500

**LOT n°7**

Section H n°1475

Surface mesurée : 750 m<sup>2</sup>

ACQUEREUR:



L'Acquéreur

Le Lotisseur

Le Géomètre-Expert



LE 10-09-2013

REF:2013-010

**DESCRIPTIF de TERRAIN à BÂTIR  
issu d'un lotissement**

**Lotissement BARDOU PROMOTION  
« Le Hameau de la Source »  
Commune de PUYLAURENS**

Acquéreur : .....

**Loi S.R.U**

**Article L.111-5-3 du Code de l'Urbanisme :**

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat... »

**Article L.316-3-1 du Code de l'Urbanisme :**

« A compter de la délivrance de l'autorisation de lotir, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. Elle ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter... »

**LOTISSEMENT** : PA 81 219 12 J 0002 en date du 26 septembre 2012  
81 219 12 J 0002-M01 en date du 25 juillet 2013

**Lot n° 7**

**SURFACE = 750m<sup>2</sup>**

Bornage effectué le 27 août 2013  
par **M. Francis OFFROY** - Géomètre-Expert à **CASTRES**  
après achèvement des travaux

NB : plan de bornage joint.

Dressé le : 10-09-2013

par **Francis OFFROY** Géomètre-Expert  
à **CASTRES.**

